



**DEMANDE D'AIDE EN NATURE
SPORT - JEUNESSE**

ASSOCIATION : _____

Siège social (Commune - Ile) : _____

Adresse Postale : _____

N° TAHITI : _____

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M./Mlle/ _____

Téléphone : _____ Vini : _____ E-mail : _____

Secrétaire général : M./Mlle/Mme : _____

Téléphone : _____ Vini : _____ E-mail : _____

Trésorier général : M./Mlle/Mme : _____

Téléphone : _____ Vini : _____ E-mail : _____

Contact (référent) association : M./Mlle/Mme : _____

Téléphone : _____ Vini : _____ E-mail : _____

Cadre réservé au service instructeur

Subdivision - Circonscription

Cellule d'Instruction des Subventions

Arrivée le : _____

Arrivée le : _____

DOSSIER N° : AN / _____ DJS/2018

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR

DEMANDE D'AIDE EN NATURE

- 1) **Lettre de demande** motivée, signée par le Président de l'association
- 2) **1 à 2 factures Pro-forma**, de l'année de la demande, égales ou inférieures à 100.000 francs chacune.

PIÈCES ADMINISTRATIVES RELATIVES A L'ASSOCIATION

Existence de l'association

- 3) **N° TAHITI** de l'année de la demande*

Statuts de l'association

- 4) **Statuts de l'association** EN VIGUEUR, signés du Président et du Secrétaire**
- 5) **Parution au JOPF** relative aux statuts en EN VIGUEUR**

Composition de l'association

- 6) **Parution au JOPF** relative à la composition de l'association EN VIGUEUR**

*Pour toute association ayant déjà déposé une demande d'aide à la Direction de la jeunesse et des sports en année N ou année N-1 ,

ET

n'ayant procédé à aucune modification de N° Tahiti, de statuts ou de composition de bureau,

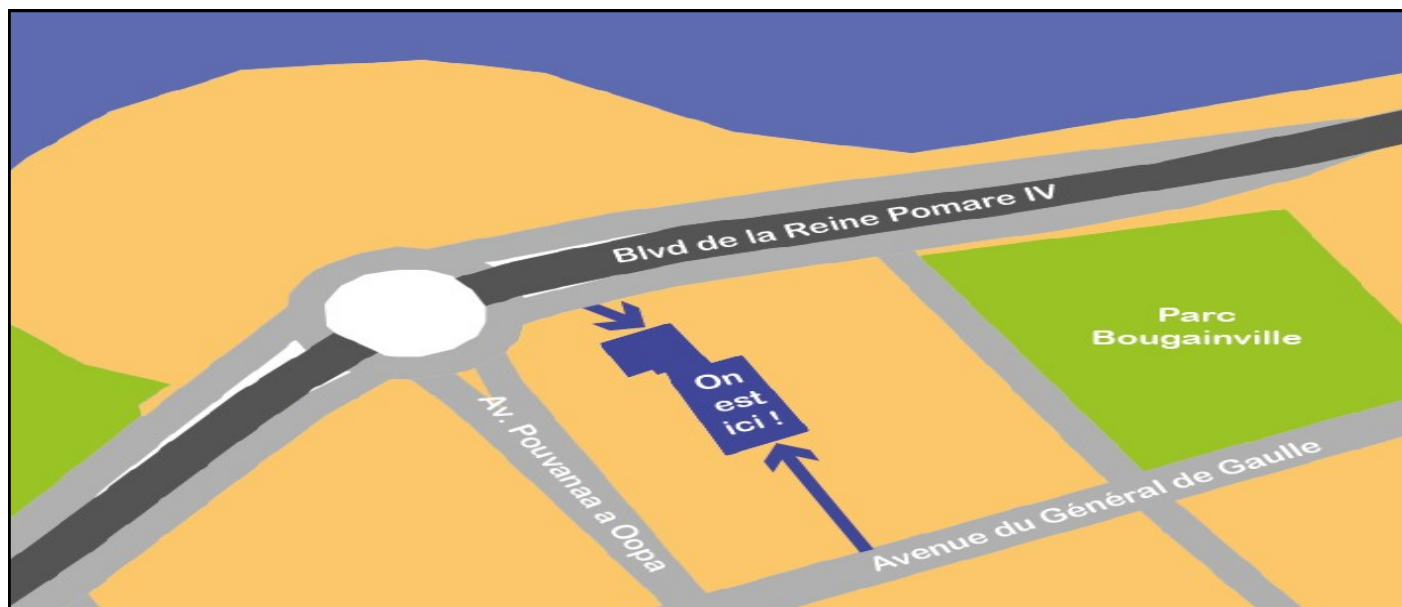
il est possible de remplacer les pièces 3, 4, 5 ou 6, par une attestation de non modification de situation.

Toute demande d'Aide en Nature doit être accompagnée d'une ou de deux factures pro-forma (devis). Ces dernières seront à réactualiser ou non en fonction de leurs dates de validation.

La Présidence en charge de la Jeunesse et des Sports se réserve le droit d'allouer un montant d'Aide en Nature différent de la demande.

L'association devra fournir des pro-formas (devis) correspondant à l'aide attribuée par la Présidence.

Vos contacts et vos relais



DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Angle de l'avenue Pouvanaa a OOPA et du boulevard Pomare, Immeuble TEMATAHOA

Tél : 40 50 18 88 - B.P. 67 – 98713 Papeete – Tahiti - secretariat@jeunesse.gov.pf

MOOREA MAIAO

Tuatahi TEFAATAU

Tél / Fax : 40 56 25 79

Email : sjs.moorea@gmail.com

ILES SOUS LE VENT

Jack BENNETT

Mairie de Tahaa

Tél : 40 60 80 80 ou 87 78 23 41

Email : jack.bennett@jeunesse.gov.pf

MARQUISES

Marcel TUAIRAU

Cité administrative Taiohae / NUKU HIVA

Tél / Fax : 40 92 06 03

Email : marcel.tuairau@jeunesse.gov.pf

TUAMOTU GAMBIE

**Circonscription des
Tuamotu Gambier - CTG**

Tél : 40 50 22 75

Email : secretariat.ctg@archipels.gov.pf

Pour les retraits des formulaires
et pour toutes informations sur les différentes aides financières,

rendez-vous à **COACH**, au siège de la DJS
ou sur notre site internet

www.djs.gov.pf